

05 sep 2021 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2021

Modification de la loi sur les accidents de travail en matière de risques aggravés de manière disproportionnée

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 décembre 2008 portant exécution de la loi sur les accidents de travail en matière de risques aggravés de manière disproportionnée.

L'arrêté royal du 23 décembre 2008 fait régulièrement l'objet d'une évaluation. Par ailleurs, des pistes d'amélioration sont proposées à intervalles réguliers. Elles sont d'abord discutées au sein du Comité technique de la prévention de Fedris puis au Comité de gestion des accidents du travail.

Le projet prévoit les modifications suivantes visant à améliorer le fonctionnement du système :

- l'introduction de deux motifs supplémentaires de réclamation : lorsque l'entreprise a pris récemment suffisamment de mesures et s'il y a eu un ou des accidents dont l'origine et la causalité ne sont (ou ne peuvent pas être) influencées par la politique de prévention de l'employeur
- la réduction du multiple du nombre d'accidents par rapport au propre secteur à 2 et l'augmentation annuelle du plafond de 200 entreprises par le nombre d'entreprises rayées de la liste l'année précédente

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'AR modifiant l'AR du 23 décembre 2008 portant exécution de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail en matière de risques aggravés de manière disproportionnée

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be